

**COMMUNE D'ANNEYRON**  
**Département de la DROME**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux novembre à 19 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

**Présents :** M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Patricia BOIDIN, M. Michel FOMBONNE, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, Mme Karine EBERHARDT, M. Pierre THEZIER, Adjoints ; M. Jean-Paul SAVIGNON, Conseiller Municipal Délégué ; M. Jean PIN, Mme Noëlle CHARRON, Mme Danielle BROCHIER, Mme Odile CHOSSON, Mme Michelle CLAVEL, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. André MOURETON, M. Christian CROS, M. Yves CORNILLON, Mme Marie-Pierre ROBIN, Mme Marie PLOU, M. Antoine DOS SANTOS, M. Olivier BESSON, M. Vincent PELLOUX-PRAYER, M. Stéphane SARRAZIN, Conseillers municipaux.

**Absent excusé représenté :** M. N'Diaga CISSE (pouvoir à Mme Colette BARON) Adjoint.

**Absent :** Mme Gwendoline DELHOMME, Conseillère municipale.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2017

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire ouvre la séance du conseil municipal et soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la séance précédente du 18 octobre 2017. Aucune observation ni remarque n'étant émise celui-ci est adopté.

❖ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE VALLOIRE GALAURE : RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

Rapporteur : J. Pin

J. Pin fait un rappel historique de la création de ce syndicat en octobre 1947 avec 6 communes sous la présidence de Mr Alléon son premier Président (Maire d'Anneyron) jusqu'à sa forme actuelle. Aujourd'hui, le SIE DE VALLOIRE GALAURE regroupe les communes de ALBON, ANDANCETTE, ANNEYRON, BEAUSEMBLANT, BREN, CHATEAUNEUF DE GALAURE, CLAVEYSON, FAY LE CLOS, LAVEYRON, LENS-LESTANG, MANTHES, MORAS EN VALLOIRE, LA MOTTE DE GALAURE, MUREILS, RATIERES, SAINT-AVIT, SAINT BARTHELEMY DE VALS, SAINT DONAT SUR L'HERBASSE, SAINT MARTIN D'AOUT, SAINT SORLIN EN VALLOIRE et SAINT UZE.

J.Pin rappelle le nom des différents présidents du syndicat qui ont œuvré pour créer les infrastructures permettant de fournir une eau potable à l'ensemble du territoire.

A.Genthon remarque la liste importante et la qualité des élus qui ont été présidents depuis 1947. Depuis cette période de nombreux équipements ont été réalisés pour assurer un approvisionnement en eau potable des habitants.

J.Pin détaille les éléments du rapport annuel d'activité dont le support, que les conseillers municipaux ont reçu à l'appui de la note de synthèse, est projeté en séance. Il est rappelé que ce document est disponible dans son intégralité auprès du syndicat.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société Véolia (Ruas) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

## RESSOURCES EN EAU

● *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2016/2015	% volume total produit
MANTHES	5 600	1 099 297	1 063 988	995 288	1 008 353	+ 1,3 %	54 %
ALBON	2 000	312 673	301 870	328 617	342 514	+ 4,2 %	18 %
St-MARTIN-D'AOUT	1 600	235 620	252 229	249 798	240 045	- 3,9 %	13 %
CLAVEYSON	820 ou 1 300	185 596	143 994	151 918	160 821	+ 5,9 %	9 %
SAINT UZE	1 600	121 686	109 172	108 166	117 433	+ 8,6 %	6 %
<b>Total produit [m³]</b>		<b>1 954 872</b>	<b>1 871 253</b>	<b>1 833 787</b>	<b>1 869 166</b>	<b>+ 1,9 %</b>	<b>100 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 /2015
Nombre d'abonnements domestiques	10 374	10 531	10 686	10 789	10 889	11 081	
Nombre d'abonnements non domestiques	4	1	2	3	8	8	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>10 378</b>	<b>10 532</b>	<b>10 688</b>	<b>10 792</b>	<b>10 897</b>	<b>11 094</b>	

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	2015	2016	Variation
Volume produit	1 954 872	1 869 322	1 829 611	1 868 641	+ 2,1 %
Volume importé	0	0	0	0	0
Volume exporté	41 917	28 303	34 659	36 019	+ 3,9 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>1 912 955</b>	<b>1 841 019</b>	<b>1 794 952</b>	<b>1 832 622</b>	<b>- 2,1 %</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>1 260 105</b>	<b>1 289 253</b>	<b>1 289 605</b>	<b>1 293 034</b>	<b>+ 0,3 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : **116,5 m³ par an.**

Elle était de 118,3 m³ par an en 2015 et de 119,5 m³ par an en 2014.

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire du réseau hors branchements en km	656,9	658,5	659	662	662

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le Conseil Syndical vote les tarifs concernant la part collectivité. Les tarifs concernant la part de la société Véolia sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, les volumes sont relevés deux fois par an et les consommations sont payables au vu du relevé.

■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

● *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> juillet 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017
<b>Part de l'exploitant</b>						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	44	44,33	44,37	44,37	39,50
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,3442	0,3468	0,4140	0,4144	0,4144
<b>Part de la collectivité</b>						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	30,00	30,00	31,00	31,00	31,00
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,59	0,59	0,59	0,61	0,61
<b>Redevances et taxes</b>						
Préservation des ressources [€/m <sup>3</sup> ]		0,10	0,0907	0,0871	0,0871	0,0907
Lutte pollution [€/m <sup>3</sup> ]		0,28	0,29	0,29	0,29	0,29
TVA		5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

● *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation	Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) <b>- 2,46 %</b>
Exploitant	85,30	85,95	94,10	89,23	- 5,18 %	
Collectivité	100,80	100,80	104,20	104,20	0 %	
Préservation des ressources	12	10,88	10,45	10,88	+ 4,11 %	
Lutte pollution	33,60	34,80	34,80	34,80	0 %	
TVA	12,74	12,78	13,40	13,15	- 1,87 %	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>244,44</b>	<b>245,21</b>	<b>256,95</b>	<b>252,26</b>	<b>- 1,83 %</b>	

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>: 2,10 € TTC/m<sup>3</sup>

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité*

	2013	2014	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau	986 333 €	1 002 553 €	1 046 106 €	1 021 650 €	- 2,34 %

● *Recettes de l'exploitant*

	2013	2014	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau	893 028 €	879 464 €	1 055 521	966 939	- 8,39 %
Autres recettes					
Recettes liées aux travaux à titre exclusif	NC	173 950 €	130 539	168 637	
Recettes liées aux travaux	67 146 €	60 154 €	58 505	61 733	
<b>Total des recettes</b>	<b>960 174€</b>	<b>1 138 560 €</b>	<b>1 244 565</b>	<b>1 197 309</b>	<b>- 3,8 %</b>

**INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Après avoir détaillé les aspects administratifs et financiers, J.Pin évoque les éléments techniques et notamment les procédures mises en place pour garantir une très bonne qualité de l'eau, ce qui est de plus en plus difficile.

**■ QUALITE DE L'EAU**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	65	1	98,46 %
Conformité physico-chimique	56	2	96,43 %

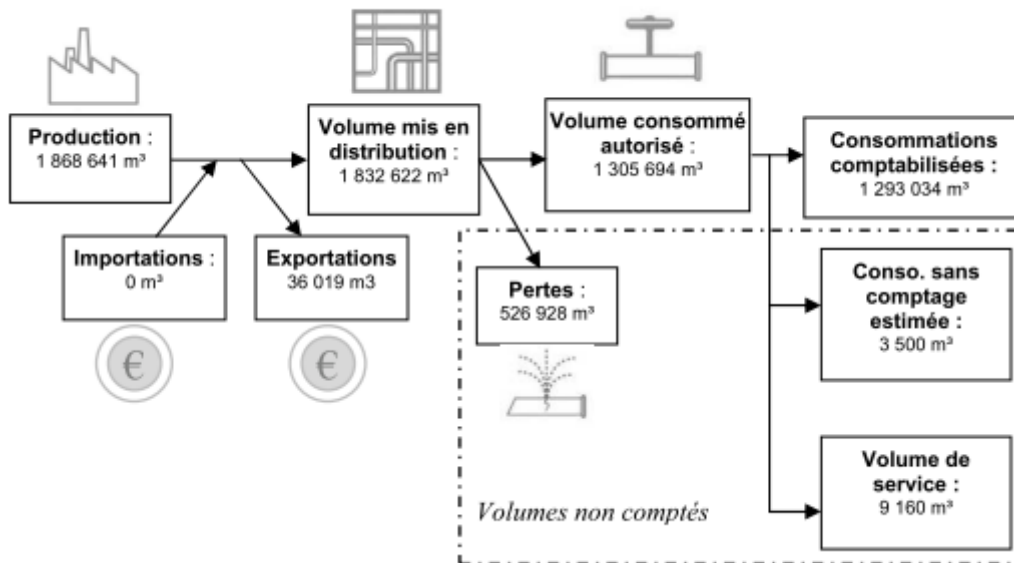
Un travail important sur la protection de la ressource est fait depuis plusieurs années et notamment avec le secteur agricole qui participe activement aux programmes mis en place.

**■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

Ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource
Manthes	80 %
Albon	80 %
Vermeille	80 %
Claveyson	80 %
Saint-Uze	60 %

Un autre volet important de la gestion de la ressource c'est la performance du réseau afin de limiter toutes les pertes d'eau. De nouveaux outils sont utilisés pour identifier et localiser le plus rapidement possible une fuite d'eau sur le réseau. Ce qui a porté ses fruits.

**■ PERFORMANCE DU RESEAU**



Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 9 160 m³ (30 870 m³ en 2015).

**- rendement du réseau de distribution =**  
 (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	57,1	58,1	55,8	55,3	58,2	58,4	63,8	68	72,1	74,1	71,8

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	4,2	3,9	4,2	4,4	4,4	4,1	3,19	2,7	2,3	2,09	2,23

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	4,1	3,8	4,1	4,4	4,4	4,1	3,2	2,6	2,2	2,0	2,17

**■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE**

Liste et montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

Commune	Intitulé	Descriptif projet	N° BC	Entreprise	Montant HT BC
ANNEYRON	Coinaud - Rue Etroite	Renouvellement FT 60	13-2016	CHOLTON TP	25 185.25
ANNEYRON	Combe Brune	Renouvellement FT 125	14-2016	CHOLTON TP	90 982.25
ANNEYRON	Le Village	Renouvellement FT 125	02-2016	ALBERTAZZI	220 610.50
ANNEYRON	Le Village	Sortie emprise rue	12-2016	ALBERTAZZI	53 654.75
ANNEYRON	Les Chargeots	Confortement PEHD	03-2016	RAMPA TP	18 581.50
ANNEYRON	Rue des Coquelicots	Renouvellement FT 100	15-2016	CHOLTON TP	43 146.50
ANNEYRON	Le Village	mise à la côte regards	devis	COLAS	1 500.00

**■ ETAT DE LA DETTE**

Organisme prêteur	Montant de l'emprunt	Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Montant annuité pour l'exercice 2016
CA Sud Rhône-Alpes	1 400 000	1 242 398	1 148 364	106 197
<b>Total</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 244 379</b>	<b>1 148 364</b>	<b>106 197</b>
		<b>Dettes par abonné</b>	<b>103,55</b>	<b>9,57</b>

**■ NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANNEYRON	1785	1800	1814	1840	1849	1872	1896

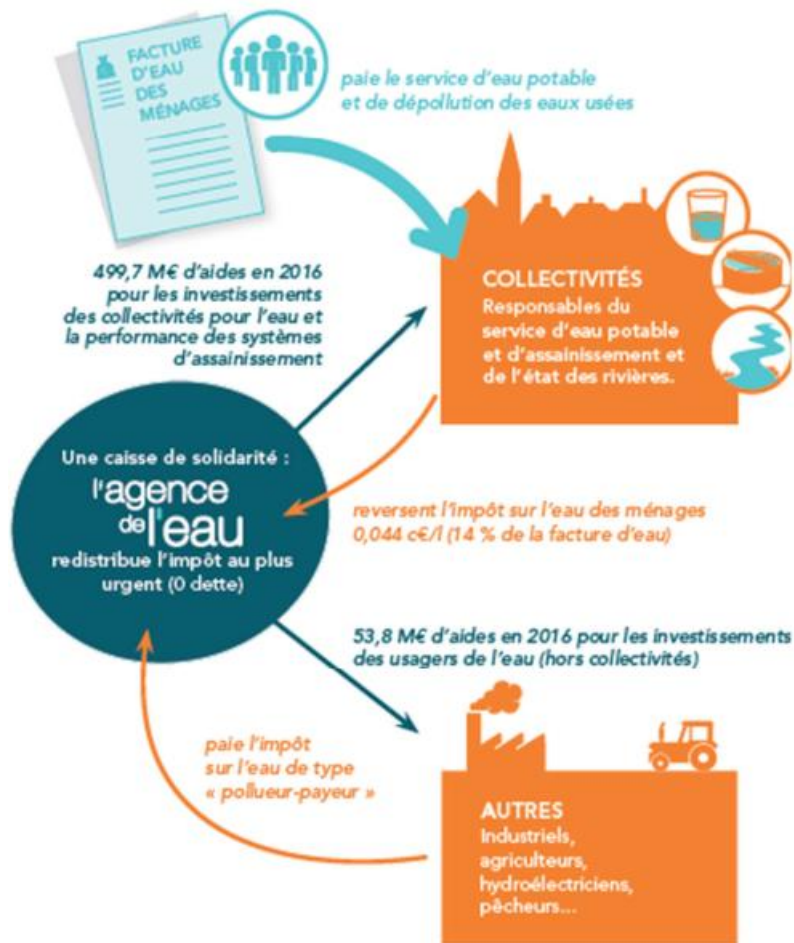
**■ NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (ESTIMATION)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANNEYRON	3846	3856	3982	3970	3969	3968	4016

**■ VOLUME VENDU PAR COMMUNE (m<sup>3</sup>)**

	2012	2013	2014	2015	2016
ANNEYRON	195 173	211 783	202 852	188882	200365

Enfin, J.Pin complète cette présentation pour la commune par des éléments d'information plus généraux de l'Agence de l'Eau : notamment en ce qui concerne la fiscalité



Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,02 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispa 2014.

#### ❖ DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL : OPERATION NOËL MAGIQUE ENTREPRISES OXBOW, JARS CERAMISTES ET MILLET MOUNTAIN GROUP

Rapporteur : A.Genthon

Cette autorisation concerne la manifestation de fin d'année « Noël Magique » organisée par Marques et Savoirs Faires du 7 au 10 décembre 2017 à Anneyron et plus particulièrement l'activité commerciale du dimanche. Les conditions de récupération et de rémunération ont fait l'objet d'un accord entre les entreprises et leurs salariés.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour la dérogation à la règle du repos dominical à l'occasion de « Noël Magique » pour les entreprises OXBOW, Jars Céramiste et Millet Mountain Group.

#### ❖ DECISION MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M.Fombonne

En cette fin d'année nous avons une vision très précise des dernières réalisations de l'exercice. Aussi, cette décision modificative porte uniquement sur les dépenses d'investissement sans modification de l'équilibre général du budget. En effet les dépenses supplémentaires identifiées sont équilibrées par des dépenses prévues non réalisées.

Il est rappelé que les dépenses supplémentaires concernent la rénovation du gymnase du bourg, le remboursement du capital d'emprunt (il est rappelé que dans le cadre de la renégociation de deux de nos emprunts permettant une économie estimée d'environ 170.000 € – il a été décidé d'amortir dès cette année une partie du capital (capital précédent + pénalités)) et la voirie.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
<b>ARTICLE – LIBELLE</b>		<b>MONTANT</b>
2313-16 BOURG	RENOVATION GYMNASSE	25 000,00 €
1641	CAPITAL EMPRUNT	10 500,00 €
2315-71	VOIRIE	7 000,00 €
2315-20	CENTRE BOURG	-10 500,00 €
202-90	PLU	-24 000,00 €
2152-91	EMBELLISSEMENT	-8 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

Le Conseil vote Pour à l'unanimité

#### ◇ RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : A.Genthon

Adaptation du tableau à la situation réelle des effectifs qui permet de prendre en compte les avancements de grade et départ à la retraite, pour un effectif total de 23 agents. Le Conseil valide le tableau des effectifs à l'unanimité.

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service
<b>Filière Administrative</b>				
Attaché principal	A	1	1	35
Attaché	A	1	1	35
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	35
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	35
Adjoint administratif territorial	C	1	1	35
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	3	3	35
Agent de maîtrise	C	1	1	35
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>o</sup> classe	C	1	1	28,02/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>o</sup> classe	C	3	3	35
Adjoint technique territorial	C	1	1	35
Adjoint technique territorial	C	1	1	12,00/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial	C	1	1	21,80/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière culturelle</b>				
Assistant de conservation principal de 1 <sup>o</sup> classe	B	1	1	35
<b>Filière sociale</b>				
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	16,30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	13,00/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière police municipale</b>				
Garde champêtre chef principal	C	1	1	35
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>23</b>	<b>23</b>	

### ✧ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Rapporteur : A.Genthon

A.Genthon indique que chaque année la commune verse au comptable du Trésor Public, une indemnité de conseil. Du fait du regroupement à Saint-Vallier des services du Trésor, le comptable a changé et il faut donc reprendre une délibération pour verser l'indemnité qui s'élève à environ 700,00 €.

J.Pin demande si ce versement est obligatoire.

A.Genthon rappelle que compte tenu des fonctions et des responsabilités de ce référent et du suivi qu'il apporte à notre comptabilité, la commune a toujours versé cette indemnité bien qu'elle ne soit pas obligatoire.

Le Conseil vote pour à l'unanimité

### ✧ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION POUR LES ENFANTS – ASSOCIATION « AU GALOP AVEC ARNAUD »

Rapporteur : S. Sarrazin

Dans le quartier de Mantaille, deux mamans ont organisé déjà l'année dernière une manifestation pour les enfants de Mantaille qui n'ont pas beaucoup d'occasions de partager des moments conviviaux du fait notamment de leur scolarisation dans des écoles différentes. Une aide est sollicitée pour accompagner cette initiative. Une association accepte de prendre part à cet événement qui aura lieu le 2 décembre et recevra la subvention pour organiser cette manifestation ouverte à tous les enfants d'Anneyron.

Le Conseil vote pour à l'unanimité

### ✧ TARIFS COMMUNAUX 2018

Rapporteur : M.Fombonne

M.Fombonne propose au Conseil de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2018. Par ailleurs, il indique qu'une réflexion sera menée sur la facturation du chauffage des salles durant la période hivernale afin de l'adapter à la nature et surtout la durée manifestation. Ce point sera évoqué l'année prochaine.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2018.

### ✧ QUESTION DE STATIONNEMENT PLACE RAMBAUD

A.Genthon présente au conseil la demande de mise à disposition d'une place de parking Place Rambaud pour un médecin.

A cette occasion, il est rappelé que le travail communal a consisté à assurer le plus de places de parking possible à proximité des commerces avec une rotation régulière. La question du stationnement reste une question cruciale pour l'attractivité des commerces de centre bourg en général.

A l'unanimité le Conseil décide qu'aucune place ne saurait être réservée pour un usage particulier au niveau de la Place Rambaud, du fait des nombreux parkings existant à proximité et du risque de précédent que cette demande pourrait créer.

### ✧ DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS D'APPELS D'OFFRES

#### 1. DECISION N°2017-035, le 25 octobre 2017

**OBJET :** TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX RESTAURANTS » LOT N° 1 – AVENANT N° 5-  
Vu la décision N° 2017-019 portant sur le marché de travaux de l'aménagement de deux restaurants,  
Vu l'ajout et la suppression de certains travaux concernant ce lot,

LE MAIRE DECIDE : La passation d'un avenant pour le lot N°1 avec l'entreprise MAZET Denis - 81 allée de Beauregard 07100 ANNONAY,

Ancien montant H.T. : 40 270,32 €

Montant de l'avenant H.T. : - 172,80 €

Nouveau montant H.T. : 40 097,52 €

Montant TVA : 8 019,50 €

Nouveau montant T.T.C. : 48 117,02 €



**2. DECISION N°2017-036, le 25 octobre 2017****OBJET** : « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX RESTAURANTS "LOT n°4-AVENANT n°6

Vu la décision N° 2017-019 portant sur le marché de travaux de l'aménagement de deux restaurants,

Vu le devis N° DE1584 du 03/07/2017 de l'entreprise ELECTRICITE GENERALE POIPY,

LE MAIRE DECIDE : La passation d'un avenant pour le lot N°6 avec l'entreprise ELECTRICITE GENERALE POIPY - 357 chemin des Paillères 38270 BEAUREPAIRE,

Ancien montant H.T. : 19 942,00 €

Montant de l'avenant H.T. : 1 275,00 €

Nouveau montant H.T. : 21 217,00 €

Montant TVA : 4 243,40 €

Nouveau montant T.T.C. : 25 460,40 €

✧ **DIVERS**

Michelle Clavel souhaite informer l'assemblée du projet de l'Association Horizons de mettre en place une activité « marche » à destination des personnes qui n'ont pas l'habitude de marcher ou qui ont des difficultés de déplacement. Cette marche « très accessible » sera effectuée sur les chemins situés sur le territoire de la commune.